

courrier Sud



Le journal du syndicat Sud Education 02

Dispensé de timbrage Centre de tri de Laon

Bulletin Trimestriel n°48

Journal
imprimé
par nos
soins

N° CPPAP :0513 S05308

Prix:0.04 euros
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction

Sylvia Agati

Marie Ehanno

Eric Dosière

Directeur de Publication

Eric Ponticourt

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale

Solidaires

Sud Education Aisne - 2 rue Sainte-Catherine - 02100 Saint-Quentin • 06 70 67 39 64 • contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org
Courrier Sud est destiné à tous les personnels de votre établissement : merci de faire circuler

Au sommaire :

- * **L'édito conscient** → Page 1
- * **Pourquoi c'est grave de remettre en cause le statut des fonctionnaires** → Page 2
- * **Réforme de l'évaluation des profs, c'est grave aussi, si, si** → Page 3
- * **Nous rejoindre, pour faire que ça s'arrange** → Page 4



Après les suppressions massives de postes, l'accumulation des réformes régressives, le saccage de la formation des enseignants conséquence de la mastérisation (stagiaires affectés en temps plein face aux élèves), alors que se mettent en place de redoutables outils de flicage et de contrôle (cahier de texte numérique, mise en place de la réforme de l'évaluation), ce gouvernement poursuit ses attaques en annonçant la mise en place de la « globalisation » et de « l'annualisation », dès la rentrée 2012.



Ces menaces ont été proférées à l'occasion de la remise mardi 7 février du rapport du « Comité stratégique sur l'enseignement des langues ». Cette commission aux ordres, qui ne comprend d'ailleurs aucun enseignant du second degré, n'a aucune légitimité. Peu lui importent les intérêts des élèves, elle n'est là que pour donner une caution pédagogique à la casse du statut des enseignants !



De quoi s'agit-il ?

A propos du seul collègue (pour le moment, mais la commission doit apporter des conclusions sur l'ensemble de l'éducation, de la maternelle à l'université...) la globalisation permettrait « de répartir le temps attribué aux langues selon les langues et les années » de la 6ème à la 3ème. "Il y a des moments où il faut concentrer les apprentissages" a précisé le ministre, et d'autres où c'est moins utile. Parmi les moments utiles, on note les vacances scolaires, puisqu'elle y préconise l'organisation de stages. Dans cette perspective, l'annualisation doit permettre de trouver des enseignants pour encadrer ces stages.



De graves menaces pour les personnels et les élèves

Selon les décrets de 1950 qui régissent nos obligations de service, notre emploi du temps est défini en maximum hebdomadaire. Avec l'annualisation, il sera défini en nombre d'heures annuelles réparties sur le nombre de semaines travaillées. Ce projet signifie **la fin de nos statuts**, et ce pour tous les enseignants, ouvrant la voie à une annualisation généralisée. Le ministre, en évoquant les perspectives « d'un nouveau statut », a été très clair ! Et l'on sait que cela fait partie du projet du candidat Sarkozy pour l'éducation, et de la campagne idéologique démagogique de dénigrement des « privilèges » des fonctionnaires. Par ailleurs, pour les élèves, la solution offerte par le ministère n'est qu'un bricolage d'emploi du temps sans aucune justification pédagogique réelle, alors que ce même ministère supprime des postes d'enseignants, et en particulier, depuis des années, des heures de langues vivantes !



LE STATUT DES FONCTIONNAIRES, À QUOI ÇA SERT ?

Ce n'est un secret pour personne, le président actuel ainsi que son parti, l'UMP, rêve de supprimer le statut des fonctionnaires. La casse de nos statuts a déjà commencé depuis belle lurette, toujours de façon subtile et sans en avoir l'air. Avec la RGPP* d'abord, puis la loi sur la mobilité des fonctionnaires votée en 2008 et dont les décrets d'application sont sortis dans la plus totale discrétion – il faut dire que cette loi permet de licencier des fonctionnaires, mais chut ! Personne n'est au courant – et puis par petites touches : les établissements ECLAIR* introduisent la notion de postes à profil, la réforme de l'évaluation promise par le gouvernement permettra aux chefs d'établissements de mettre leurs enseignants au pas, etc.

Très peu de réaction du côté des enseignants. Ils sont de moins en moins nombreux, de toute façon, à **savoir ce que sont ces statuts, d'où ils viennent et pourquoi ils sont importants**. Mieux vaut un peuple amnésique, ça fait de meilleurs moutons...Lorsqu'on remet en cause nos statuts sur le mode « on se demande bien à quoi ça sert », voilà ce qu'il faut répondre :

Pourquoi un statut plutôt qu'un contrat ?

Contrairement aux salariés du secteur privé, les fonctionnaires ne sont pas régis par un contrat passé avec leur employeur. Les statuts ne sont pas un contrat, ils ne lient pas les fonctionnaires à leur patron. C'est un point essentiel pour comprendre pourquoi la droite veut la peau de nos statuts. Historiquement, les statuts actuels sont issus d'une vision du fonctionnaire post-seconde guerre mondiale : il fallait éviter que les fonctionnaires d'État se retrouvent dans une position de subordination qui a eu les conséquences que l'on connaît durant l'Occupation. Le fonctionnaire doit être avant tout un citoyen, de ce fait ses droits (de s'opposer à des décisions iniques par exemple) sont garantis par son statut.

Le contrat est opposé au statut. Le fonctionnaire est dans une position statutaire et non contractuelle **parce qu'il est au service de l'intérêt général défini par la loi et le règlement**. Il ne pourrait pas servir l'intérêt général s'il était assujéti à un patron qui pourrait faire pression sur lui en le menaçant de licenciement – il serait au service de son patron, logique ! Son statut le protège et protège les citoyens : **c'est lui qui garantit la neutralité et l'indépendance politique des fonctionnaires**. Sans nos statuts, notre chef pourrait par exemple, poussé par un maire ou un préfet, nous demander de favoriser certaines personnes au détriment d'autres. C'est parce que nous assurons une mission de service public qui s'appuie sur la constitution, laquelle garantit l'égalité des citoyens, que nous avons un statut et non un contrat.

Ce statut, ne l'oublions pas, a contribué à faire considérablement baissé la corruption dans notre pays, ce qui n'est pas le cas de tant d'autres. Enfin, il permet de protéger les rapports sociaux de la marchandisation espérée par tous les libéraux qui ne sont capables de penser qu'en terme de profits financiers.

Cette spécificité française du fonctionnaire statutaire, c'est ce qui permet pour le moment encore d'appliquer l'égalité et la fraternité apposées aux frontons de nos mairies.

DÉFENDRE NOS STATUTS. Le pouvoir actuel souhaite la mise à mort de nos statuts et pour emporter l'opinion publique, met en exergue ce qui relève de la pure hérésie à les entendre : la garantie de l'emploi. Sarkozy n'a d'ailleurs pas hésité à mettre dos à dos fonctionnaires et ouvriers dans une déclaration d'une rare démagogie. Il omet tout simplement de rappeler le rôle d' « amortisseur social » d'un service public étendu dans notre pays lors de la crise de 2008, tant du point de vue du pouvoir d'achat que le l'emploi, du système de protection sociale et de retraite et aussi d'un point de vue éthique, face à l'immoralité spectaculairement affichée par le système financier dans le monde et en France.

« La question n'est pas de savoir s'il faut évoluer ou pas, mais de considérer que la conception française de la fonction publique est une création continue au service de la démocratie et de l'efficacité sociale et qu'il convient donc de l'adapter en permanence aux besoins de la population, à l'évolution des techniques et à l'ouverture sur le monde. Le Statut général des fonctionnaires est un atout majeur pour le progrès social, l'efficacité économique et la démocratie politique dans l'ensemble de la société. Parce qu'ils sont placés dans une position statutaire, les fonctionnaires peuvent constituer une référence forte pour faire avancer la notion de statut du travail salarié. [...] Au service de l'intérêt général, elle contribue à la formation de la citoyenneté, par l'affirmation du principe d'égalité en son sein [...] et par l'exigence de responsabilité à tous niveaux que fonde le principe de laïcité. Par là, c'est une composante essentielle du pacte républicain. »

Anicet Le Pors, <http://anicetlepons.blog.lemonde.fr>

* RGPP : révision générale des politiques publiques

* ECLAIR : école, collège et lycée ambition innovation réussite ?

RÉFORME DE L'ÉVALUATION : PIÈGE À CONS !

Il est donc prévu par l'actuel président-candidat que les enseignants soient évalués uniquement par leur chef d'établissement ou leur IEN, non plus en situation devant des élèves mais pendant un entretien individuel avec des critères pour le moins éloignés des missions pédagogiques. Il faut « récompenser » les enseignants les plus « méritants »...

Mais qu'est-ce qu'un enseignant méritant ?

Pour un chef d'établissement, c'est celui qui s'engage particulièrement au-delà de son service d'enseignement devant la classe et accepte d'exécuter toutes les tâches annexes qu'on lui demande. Et ça, c'est pour un chef d'établissement honnête et droit... On vous laisse imaginer ce que cela pourra bien être avec un chef pourri.

NÉANMOINS, VOILÀ CE QUE CELA DONNERA :

Si je participe au CA, si je m'engage dans le fonctionnement du FSE, du CVL, des ateliers, si je multiplie les sorties scolaires et les projets, si je m'investis dans l'organisation des portes ouvertes, si je reste dans l'établissement jusqu'à 19 heures tous les soirs, même si je n'ai pas grand chose à y faire, je suis plus méritant que les autres, je serai mieux évalué et gagnerai plus...



AU CONTRAIRE, JE NE SERAI PAS PLUS MÉRITANT SI.. JE N'ASSURE « QUE » LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DÉFINIES PAR MON STATUT, C'EST-À-DIRE :

Je conçois mes séquences et différents documents pédagogiques - Je corrige mes copies et les rends à la classe dans un délai raisonnable - Je contrôle que le travail a bien été fait - Je mets mes élèves en activité, le plus en autonomie possible et si possible différencié pour s'adapter au niveau de chacun - J'anime mon cours pour le rendre le plus intéressant possible - Je suscite l'intérêt des élèves - Je gère la discipline dans ma classe : punitions et vérifications, remarques aux parents, heure de retenue et les formalités administratives qui s'ensuivent - Je veille à donner la parole à chacun - Je pense à garder des documents pour les élèves absents - J'adapte mon cours pour mes élèves en situation de handicap (ex : Faire un cours spécifique en police 20 pour mon élève déficient visuel...) - J'arrive à l'heure et je libère les élèves à l'heure - Je remplis mon billet d'appel à chaque heure - J'écoute les doléances de tel ou tel élève après le cours - Je me contrôle quand un élève m'exaspère et je réponds avec patience (mais pas toujours car je n'ai jamais été formée à la gestion des conflits) - Je pense à faire mettre les chaises sur les tables et à fermer les stores en dernière heure - Je vérifie que le matériel n'a pas été dégradé (graffitis, papiers, ...) - Je rencontre les parents de tel ou tel élève après les cours - Je passe à la vie scolaire pour le suivi des élèves (confiscation de portable, punition pour la retenue, échanges avec les CPE sur tel ou tel élève...) - Je suis de plus en plus autonome : je gère à présent mes exclusions de cours en réinclusions de cours, dans mes cours - Je vais à l'administration régler tel ou tel problème - Je rentre régulièrement mes notes sur l'ENT afin que les parents puissent les consulter - je remplis mon cahier de textes sur l'ENT (bien souvent en dehors de mon heure de cours et parfois jusque 18h30 en salle des professeurs) - Je perds régulièrement ma voix (n'ayant pas appris à ménager mon instrument de travail) mais je viens travailler quand même : avec des gestes, les élèves me comprennent très bien - Je renonce à ma pause café - Oserai-je l'avouer, je renonce parfois aussi à ma pause-pipi - Je remplis les bulletins dans les délais imposés - Je participe aux réunions parents-profs (plusieurs heures de rencontres non-stop à chaque fois), deux fois par an et par niveau - J'assiste et je participe aux conseils de classes trois fois par an ainsi qu'aux réunions de bilans intermédiaires - J'assiste aux différentes réunions (HIDA, LPC, règlement intérieur, etc.) - J'assiste à la journée de solidarité - J'échange avec mes collègues entre deux portes ou pendant mes dix minutes de récréation sur tel ou tel cas puis je cours prendre mes élèves pour ne pas être en retard - J'accompagne telle ou telle sortie, même quand je ne l'ai pas organisée - Je consulte ma messagerie Internet et réponds aux différents messages - Je me concerta avec les collègues de ma discipline pour élaborer un devoir commun ou un Brevet Blanc, puis pour le corriger - Je remplis le Livret Personnel de Compétences - Je fais mes photocopies et vais de temps en temps chercher le papier dans la réserve - Je téléphone ou me rends sur le lieu de stage de certains de mes élèves de 3ème et je rédige un compte-rendu pour le PP - Je propose des notes de vie scolaire au PP 3 fois par an - J'échange de manière informelle avec tel ou tel collègue de ma discipline au sujet de mes pratiques en classe - Je me forme en permanence, m'inscris différents stages et essaye de faire valoir mes droits au DIF (Droit Individuel à la Formation), même si le catalogue des stages proposés diminue d'année en année - Je fais preuve de curiosité intellectuelle et je suis attentive à ce qui pourrait me servir dans ma pratique - Je m'intéresse aux programmes de mes collègues des autres disciplines - Je sollicite le responsable TICE afin qu'il m'aide à régler tel ou tel problème informatique et je réponds à ses demandes - Je me débrouille avec un TBI sans avoir été sérieusement formé etc...



Je ne mériterais donc pas d'être augmenté ?

Ni bâton, ni carotte,

NON au salaire au mérite,

NON au renforcement du pouvoir hiérarchique

STOP aux différences d'avancement !